

**MAIRIE
DE
St Léger-sur-
Roanne**

LOIRE
42155

Téléphone : 04.77.66.86.72

**ARRETE
DU MAIRE DE LA COMMUNE
de Saint Léger-sur-Roanne**

Le Maire de la Commune de Saint Léger-sur-Roanne

VU le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3,

VU le Code de la Route, notamment son article R 37.1,

VU le Code Pénal, notamment son article R 610.5,

VU la demande de l'entreprise EIFFAGE ROUTE CENTRE EST, représentée par Madame Claude ALIX, en date du 03 septembre 2021, pour des travaux (Réfection de l'enrobé),

Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers pendant toute la durée des travaux, Route de Roanne (RD9).

Objet :

**REGLEMENTATION DE LA
CIRCULATION :**

*Circulation alternée par feux
tricolores
Interdiction de stationner*

Route de Roanne (RD9)

ARRETE

ARTICLE 1 : Durant la période de l'exécution des travaux (**du 20 au 30 septembre 2021**), la circulation sera alternée par feux tricolores et il sera interdit de stationner Route de Roanne (RD9).

ARTICLE 2 : L'entrepreneur sera tenu de mettre en place et d'entretenir sous sa responsabilité, la signalisation diurne et nocturne appropriée à l'état du chantier.

ARTICLE 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès verbaux et poursuivies conformément à la loi.

ARTICLE 4 : Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de la Brigade de Renaison, Madame le Maire de Saint Léger-Sur-Roanne, et l'Entreprise EIFFAGE ROUTE CENTRE EST, sont chargés de l'exécution de présent arrêté qui sera publié et transmis à Monsieur le Sous-Préfet de Roanne.

Saint-Léger-sur-Roanne, le 07 septembre 2021

Le Maire,

Marie-Christine BRAVO

